

Définir des modalités de collaboration pour lier les transferts monétaires humanitaires et les programmes nationaux de filets sociaux en Afrique de l'Ouest
Intégration et/ou complémentarité, comment travailler ensemble dans une région alliant crises chroniques et nécessité de réactivité ?

Recommandations élaborées par les participants

Travailler ensemble dans le sens d'un renforcement du leadership gouvernemental

I - Collaboration stratégique / redevabilité mutuelle :

1. S'assurer de la pertinence de l'existence du Cash Working Group (CWG), de son objectif/périmètre, et de l'identification claire d'un lead national (étatique).
2. Promouvoir une vision à moyen terme afin que la stratégie de sortie du CWG mène vers un dispositif plus internalisé par le gouvernement.
3. Déterminer la nécessité d'une ressource dédiée en fonction du contexte (par exemple pendant une phase transitoire).
4. S'assurer que les « cadres de concertation technique autour des transferts monétaires » (CWG), lorsqu'ils existent et sont nécessaires, interagissent avec les instances/acteurs de la protection sociale (PS).
5. Revoir les TdR des CWG pour expliciter le rôle du CWG sur les questions stratégiques :
 - a. Objectif stratégique global du CWG : contribuer à renforcer le leadership de l'Etat sur les questions de transferts monétaires en situation d'urgence
 - b. Objectif technique opérationnel : harmonisation du débat technique, coopération sur le terrain
 - c. En spécifiant les rôles au niveau central et au niveau déconcentréen incluant les aspects suivants :
 - renforcement des capacités/appui institutionnel
 - aspects techniques
 - liens et coordination court terme/long terme (notamment sur le montant et le panier de dépenses minimum)
 - collaboration sur le registre social
6. S'assurer que le CWG est invité et participe aux instances traitant de la PS (y compris les comités/platformes nationaux, la Conférence Nationale...).
7. S'assurer de l'inclusivité et de la représentativité du CWG (secteur privé, acteurs locaux...).
8. Clarifier la répartition des rôles et responsabilités en cas de crise (entre acteurs humanitaires et systèmes de PS) dans les plans de préparation (*preparedness*) et de réponse.
9. Elaboration de plans d'actions communs dans le CWG et « contrôle » / redevabilité au sein du groupe.
10. Assurer le rôle de veille et de renforcement des capacités des CWG par le CaLP et la plateforme régionale de la PS sur les engagements ci-dessus.

II - Les registres sociaux :

1. Poursuivre la construction d'un registre commun, inclusif, viable et fiable et s'assurer de la participation active des acteurs humanitaires :
 - a. Déterminer sur quels indicateurs de vulnérabilité est construit le registre (est-il unique, harmonisé ?) et assurer la connaissance par tous des critères utilisés.
 - b. Encourager la construction du registre coordonnée avec l'état civil et les Ministères impliqués dans la PS.
 - c. Présence d'observateurs (représentations des différentes parties prenantes, par exemple les autorités coutumières).
 - d. Renforcement des capacités ; développement d'un manuel.
2. Tous les acteurs doivent utiliser le registre dans le respect des principes humanitaires.
3. Mettre en place un mécanisme de collecte et de gestion des plaintes pour la construction et l'utilisation du registre.
4. Faciliter l'inclusion des bases de données humanitaires dans le registre (notamment à travers l'harmonisation des questionnaires) dans le respect des principes humanitaires.
5. Mise à jour du registre pour faciliter l'utilisation appropriée par les acteurs humanitaires.
6. Mettre en place des protocoles communs pour l'utilisation et la protection des données, y compris pour la mise à jour du registre.

III - Financement :

1. Encourager des fonds communs multi-bailleurs (ressources externes et internes) pour la protection sociale.
2. Explorer des financements innovants, par exemple :
 - a. Utiliser le socle religieux pour lever des fonds pouvant servir à financer la PS (par exemple : mois de la solidarité au Mali, Burkina Faso), avec le Ministère, avec la transparence nécessaire (Exemples : Waghf/ Zakatt).
 - b. Analyser par pays l'opportunité de lever les subventions sur certains produits de luxe non essentiels et taxer d'autres produits de luxe.
 - c. Utiliser les opportunités offertes par la responsabilité sociétale des entreprises pour financer la protection sociale.
 - d. Taxer les marchés financiers (BRVM et autres bourses).
3. Encourager les gouvernements à accroître la contribution du budget national à la PS.
4. Lors d'un prêt et appui budgétaire des bailleurs de fonds, inclure une conditionnalité d'un pourcentage du PIB à investir par le gouvernement dans la PS (progressivement croissant).

IV - Coordination technique :

1. Renforcer la capitalisation des informations tirées du suivi-évaluation (M&E) et baser le plaidoyer sur les évidences.
2. Coordonner le ciblage / les outils du M&E des interventions humanitaires et ceux de la PS.
3. Coordonner le montant en fonction du contexte et sur la base du MEB commun.
4. Réaliser des mapping communs des interventions dans le secteur humanitaire et dans le secteur de la PS, en vue d'une planification conjointe et d'une articulation effective (ex: passage de relais opérationnel).
5. Planification annuelle des formations conjointes entre acteurs humanitaires, PS et société civile : identification des besoins et des ressources hors financement, programmation annuelle et évaluation des formations.
6. Ateliers de capitalisation des leçons apprises, fréquence à déterminer selon les pays.